

Image not found or type unknown



Pension alimentaire sous estimée

Par **alextouq**, le **07/12/2010** à **19:35**

Bonjour, je suis divorcée ...nous avons deux enfants dont j'ai la garde ..le juge a fixé une pension alimentaire de 100 euros par enfant ...le problème étant qu'il s'est basé sur un salaire de 1000 euros par mois avec un loyer de 450 euros pour mon ex mari ...hors mon ex mari est exploitant agricole , il declare un minimum de salaire (effectivement 1000 euros par mois) mais ses revenus sont tout autre ...de plus il ne paie plus de loyer depuis notre separation ...il jouit gratuitement d'une maison appartenant à ses parents ...rnTout ceci est difficile à prouver face à un juge ...quelle recours puis je avoir pour qu'il me paie une pension alimentaire en adéquation avec ses revenus réels !! rnMerci

Par **mimi493**, le **08/12/2010** à **01:07**

Vous dites qu'il a un loyer de 450 euros puis qu'il est hébergé gratuitement ???